

À Paris, le 13 mars 2025

À l'attention monsieur le Recteur, de monsieur le Directeur d'Académie,
de madame la Secrétaire Générale, et de madame la Dasen,

Objet : moratoire sur les 52 postes de directions visés par un retrait de décharge

Monsieur le Recteur
Monsieur le Directeur d'Académie,
Madame la Secrétaire Générale,
Madame la Dasen,

La FSU-SNUipp Paris s'adresse à vous dans un contexte de forte mobilisation des écoles parisiennes. Le 11 mars, jour initial du CDEN carte scolaire, la mobilisation des enseignant-es a encore une fois été massive et soutenue largement par les parents d'élèves et les élu-es locaux pour exiger l'annulation des 110 suppressions de postes d'enseignant-es dans le 1er degré, la création en nombre suffisant de postes de remplaçant-es et d'enseignant-es spécialisé-es et d'AESH pour les élèves à besoin spécifiques, et le maintien du régime de décharge spécifique pour les direction d'école à Paris.

Mardi 11 mars, la FSU-SNUipp Paris a été reçue avec les autres organisations syndicales du 1er degré, par Mme Pascal, Directrice générale de l'enseignement scolaire. Nous y avons notamment exposé l'urgence quant aux 52 postes de direction identifiés par l'Académie et concernés par un retrait de décharge dès la rentrée 2025.

Pour la FSU-SNUipp Paris, il n'est pas possible que ces retraits de décharges soient actés le 20 mars, jour du CDEN, alors que les concertations annoncées par le Ministère doivent se poursuivre avec la Ville jusqu'à fin avril.

Aussi, nous demandons qu'un moratoire soit adopté concernant ces 52 postes de direction. Les personnels doivent pouvoir participer au mouvement dans un cadre serein. L'incertitude sur l'issue des concertations, dont nous continuons à exiger qu'elles aboutissent au maintien du régime actuel de décharge de direction, met l'ensemble des personnels enseignants de l'académie, en charge de direction ou de classes, dans une situation extrêmement angoissante. L'Académie de Paris, comme le Ministère, se doit de protéger aussi bien la qualité du service public d'éducation que la santé de ses personnels.

Dans un souci de transparence et de respect du dialogue social, les organisations syndicales doivent être associées pleinement aux concertations et l'avancée des travaux doit leur être communiquée.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, en notre profond attachement au service public d'éducation.

Léa de Boisseuil et Audrey Bourlet de la Vallée
Co-secrétaires départementales de la FSU-SNUipp Paris